

Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire 2 allée Frida-Kahlo CS 56340

F- 44263 Nantes cedex 02 T. + 33 2 55 58 65 00

www.beauxartsnantes.fr

Entretien et ménage de l'école des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire — lot 1 site de Nantes et lot 2 site de Saint-Nazaire (2 lots)

Procédure formalisée

Procédure entièrement dématérialisée depuis <u>https://marchespublics.nantesmetropole.fr</u>

(cf. Annexe au présent règlement de la consultation)

La date limite de remise des offres est indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.)

Tout dépôt d'offre devra être précédé d'une visite obligatoire (cf. art. 1.1)

ARTICLE 1 - Objet de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation porte sur l'entretien et le ménage de l'École des beaux-arts de Nantes et de Saint-Nazaire, situées :

- 2 allée Frida Kahlo 44200 NANTES
- 4 rue des frères Péreire-44600 Saint-Nazaire

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Clause obligatoire d'insertion professionnelle

Le Donneur d'Ordre est engagé dans une démarche volontaire de promotion de l'emploi et lutte contre l'exclusion. Le cahier des charges du présent marché intègre une condition d'exécution liée à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi en application des articles L2111-1 et L2112-2 du code de la commande publique.

L'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion particulières selon le nombre d'heures minimal d'insertion défini au CCAP du présent marché.

L'article du CCAP relatif aux conditions particulières d'exécution de la clause sociale précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter le service facilitateur des clauses sociales :

LOT 1:

Mission Insertion Professionnelle par les clauses sociales de Nantes Métropole Service Emploi et Insertion / Direction Économie et Emploi Responsables

> Tél.: 02 40 99 32 91 - clausesociale@nantesmetropole.fr 2 cours du Champ de Mars – 44923 NANTES cedex 9

> > LOT 2:

Mission Clauses sociales de Saint-Nazaire Agglo

Service Emploi Insertion Innovation sociale / DGA Culture - Transitions économiques

Tél: 06 30 14 94 95 carine.leclaire@saintnazaireagglo.fr

4 avenue du commandant L'Herminier 44600 Saint-Nazaire

Visite obligatoire

Dans le cadre de cette consultation, les candidats sont **impérativement** tenus de visiter les lieux d'exécution des prestations/travaux.

Aussi, les candidats doivent obligatoirement joindre à leur offre l'attestation de visite fournie, datée et signée par un représentant de l'acheteur.

Afin de réserver une date de visite, les candidats prendront contact avec : Jérôme JOUANNY : jerome.jouanny@beauxartsnantes.fr

Les créneaux de visites proposés sont les suivants :

Lot 1 : site de Nantes : 2 allée Frida Kahlo – 44200 NANTES

Mardi 29 Avril 10h00

Lot 2 : site de Saint Nazaire : 4 rue des Frères Péreire 44600 Saint-Nazaire

Mardi 6 Mai 14h00

1.2 - Mode de consultation

Procédure formalisée soumise aux articles R2161-2 et suivants du Code de la commande publique

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots.

Lot	Intitulé
01	Site de Nantes
02	Site de Saint-Nazaire

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Néanmoins, un même soumissionnaire pourra se voir attribuer plusieurs lots.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

L'accord cadre est conclu sans seuil minimum et avec les seuils maximums suivants :

Lot 01 : 500 000 €HT Lot 02 : 250 000 €HT

1.4 – Groupement d'entreprises

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. **Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités**.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

1.5 - Nomenclature

Famille – nomenclature achats interne	NES01 - Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres
Code CPV	90919200-4 - Service de nettoyage de bureau

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Durée - Délais d'exécution

La durée du marché est de <u>1 (un) an</u> à compter du 1^{er} septembre 2025 ou, s'il n'était pas notifié avant cette date, à compter de la date de sa notification renouvelable trois fois un an.

2.2- Variantes facultatives et obligatoires

2.2.1 – Variantes facultatives (à l'initiative du candidat)

Les variantes ne sont pas acceptées.

<u>2.2.2 – Variante obligatoire - Prestation technique alternative (au sens de l'art. R2151-9 du Code de la commande publique)</u>

Aucune Prestation technique alternative (P.T.A.) - variante obligatoire n'est prévue.

2.3 - Prestation supplémentaire éventuelle

Aucune Prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E.) n'est prévue.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 - Contenu du dossier de consultation (DCE)

Le DCE contient les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de consultation (R.C.) et son annexe « Dématérialisation »
- ✗ Le Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- ✗ Le Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- * Le Bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) pour les deux sites

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française certifiée par un traducteur assermenté et exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

L'acheteur procède à **l'examen des offres avant celui des candidatures**. Dès lors, l'acheteur ne procède à l'analyse de la candidature que du seul titulaire pressenti, cette vérification s'effectuant au plus tard avant l'attribution du marché.

En application de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique, si l'opérateur économique concerné ne satisfait pas aux conditions de participations fixées, ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou les explications demandées, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires.

4.1 - Contenu de la candidature électronique

Pièces à remettre au titre de la candidature (Aucune signature n'est exigée à ce stade)

Renseignements relatifs à la situation juridique et la capacité économique / financière du candidat

Formulaire DC1*

Lettre de candidature, que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement

Formulaire DC2*

Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles

Preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles

Effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années

Références du candidat effectuées au cours des 3 dernières années: montant, date, nature des prestations/travaux réalisés et identité du client (privé ou public).

Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public

Certificat de qualifications

Les qualifications suivantes sont demandées dans le cadre de cette opération : Qualipropre ou certification ISO 9001.

Les candidats peuvent produire la qualification demandée ou apporter par tout moyen la preuve d'une capacité équivalente. Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence, le pouvoir adjudicateur acceptant tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres.

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus, sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.

^{*}disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R2143-13 et R2143-14 du même Code.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

4.2 - Contenu de l'offre électronique

Pièces à produire au titre de l'offre (aucune signature n'est exigée à ce stade)		
L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes, dûment complétés par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat		
En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire DC4 (<u>www.economie.gouv.fr</u>) dûment renseigné		
L'attestation de visite du ou des lots concernés, datée et signée par un représentant de l'acheteur		
Le Bordereau de Décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F), dûment renseigné		
Le cadre de mémoire technique dûment rempli : un par lot		

Remarque : seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Tout pli déposé sera considéré comme une offre.

ARTICLE 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Critères	Coefficient
Valeur technique	40
Pertinence et qualité des moyens que le candidat projette d'affecter à la réalisation	
des prestations avec les sous-critères suivants :	
A) Moyens humains adaptés aux prestations	6
B) Le nombre d'heure en adéquation avec les prestations	4
A) Moyens matériels et techniques	4
B) Nature des consommables écolabel des produits norme ISO 14024	6
A) Pertinence et qualité d'organisation et planification	4
B) La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)	6
A) Outil dématérialisé de suivi des demandes et des taches (type gmao)	5
B) Qualités fonctionnelles et assistance technique	5
Prix des prestations	60

Chaque critère et sous critère sera noté sur 10.

Incohérences constatées dans les prix

En cas de discordance entre les prix ou les montants portés en lettres et ceux portés en chiffres, les montants ou les prix portés en lettres prévaudront et ceux portés en chiffres seront rectifiés en conséquence.

Dans le cas où le marché est conclu à prix global et forfaitaire :

En cas de discordance entre la décomposition du prix global forfaitaire et l'acte d'engagement, c'est le montant inscrit dans ce dernier document qui prévaudra et sous-tendra en conséquence le jugement des offres. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions de l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 6 - Documents à produire par l'attributaire

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R2143-6 et R2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminé en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L2141-7 à L L2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L. 3141-11 du Code de la commande publique, l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre impérativement leur demande écrite 10 jours au plus tard avant la date limite des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur : https://marchespublics.nantesmetropole.fr

Une réponse sera alors adressée depuis le profil acheteur au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres.

Pour tout renseignements techniques:

M. Jérôme Jouanny

Courriel: <u>jerome.jouanny@beauxartsnantes.fr</u>

Téléphone: 06 62 76 15 07

En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt

Mme Le Tynevez Caroline

Courriel: marches@beauxartsnantes.fr

Téléphone: 06 71 04 97 35

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter le service facilitateur des clauses sociales :

LOT 1:

Mission Insertion Professionnelle par les clauses sociales de Nantes Métropole Service Emploi et Insertion / Direction Économie et Emploi Responsables

Tél.: 02 40 99 32 91 - <u>clausesociale@nantesmetropole.fr</u> 2 cours du Champ de Mars – 44923 NANTES cedex 9

LOT 2:

Mission Clauses sociales de Saint-Nazaire Agglo Service Emploi Insertion Innovation sociale / DGA Culture — Transitions économiques

Tél.: 06 30 14 94 95 - <u>carine.leclaire@saintnazaireagglo.fr</u>
4 avenue du commandant L'Herminier — 44600 Saint-Nazaire